



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 23 mai 2024 — N° 130

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de souligner la création d'un programme de jumelage par le Cercle des femmes parlementaires du Québec.

Mme Champagne Jourdain (Duplessis) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Alexandre Mckenzie.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin d'annoncer une nouvelle série de créations et de spectacles réalisés par le collectif créatif La Cargaison.

M. Morin (Acadie) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de Femmes autochtones du Québec.

Mme Poulet (Laporte) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Réseau de transport de Longueuil.

23 mai 2024

Mme Déry (Repentigny) fait une déclaration afin de souligner le travail de la Fondation pour l'encouragement scolaire.

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de souligner le succès du Défi Pissenlits.

M. Allaire (Maskinongé) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Ménaïk Bleau.

M. Boulet (Trois-Rivières) fait une déclaration afin de souligner le succès de l'événement Une fille qui court.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de souligner la tenue du 10^e Grand Défi de Granby.

M. Derraji (Nelligan) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Club de tennis de L'Île-Bizard.

À 9 h 53, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

23 mai 2024

Les travaux reprennent à 10 h 03.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2023 du Conseil de gestion de l'assurance parentale.
(Dépôt n° 1596-20240523)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 17 avril 2024 par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) concernant le maintien des services d'urgence de nuit au centre hospitalier de Rivière-Rouge.
(Dépôt n° 1597-20240523)

Mme la présidente dépose :

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2023-2024 – Mai 2024.
(Dépôt n° 1598-20240523)

23 mai 2024

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 8, 21 et 22 mai 2024, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 53, Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1599-20240523)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Dubé, ministre de la Santé, retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée tient les votes reportés le 22 mai 2024 sur la motion proposée par Mme Dufour (Mille-Îles) et sur la motion d'amendement proposée par Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation.

23 mai 2024

Cette motion se lit comme suit :

QUE la motion de la députée des Mille-Îles soit amendée de la manière suivante :

Au dernier alinéa, retirer les mots « d'un plan complet » et les remplacer par « d'une stratégie gouvernementale en habitation » et retirer les mots « résidentielles par année ».

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **286** en annexe)

Pour : **99** Contre : **0** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion telle qu'amendée de Mme Dufour (Mille-Îles).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le Québec devrait construire 1,1 million d'habitations d'ici 2030 pour faire face à la croissance de sa population et pour espérer un retour à l'équilibre;

QU'elle prenne acte du faible niveau de demandes de permis de construction et de la baisse des mises en chantiers des dernières années qui éloignent le Québec de la réalisation de cet objectif;

QU'elle souligne que la rareté en matière de logement entraîne des conséquences délétères sur les Québécoises et les Québécois, notamment en matière économique, sociale et de santé mentale;

23 mai 2024

QU'enfin, elle exige du gouvernement caquiste le dépôt d'une stratégie gouvernementale en habitation incluant des cibles de mises en chantier et contenant les mesures nécessaires pour revigorer la construction résidentielle au Québec et atteindre ces cibles.

La motion telle qu'amendée est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **287** en annexe)

Pour : **99** Contre : **0** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère l'importance d'agir rapidement afin de limiter les effets de la crise du logement sur les plus vulnérables;

QU'elle rappelle l'adoption à l'unanimité, le 10 avril dernier, d'une motion par laquelle l'ensemble des partis politiques représentés en cette Chambre s'est engagé « à collaborer de bonne foi afin d'améliorer la protection des locataires aînés vulnérables contre les évictions »;

QU'elle prenne acte que le projet de loi n° 65, Loi limitant le droit d'éviction des locateurs et renforçant la protection des locataires aînés, déposé le 22 mai dernier, reprend des propositions appuyées par l'ensemble des partis représentés en cette Chambre;

QU'ainsi, elle demande à l'ensemble de ces partis de s'engager à collaborer de bonne foi, afin de viser l'adoption du projet de loi n° 65 d'ici la fin de la présente période de travaux.

23 mai 2024

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **288** en annexe)

Pour : **97** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Bérubé (Matane-Matapédia) présente une motion concernant l'instauration d'une majorité numérique; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, conjointement avec M. Derraji, leader de l'opposition officielle, M. Grandmont (Taschereau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Lefebvre (Arthabaska), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que les comportements téméraires des conducteurs sont l'une des principales causes de blessures et de décès des travailleurs routiers au Québec et qu'elle envoie un message fort indiquant que ces comportements ne peuvent être tolérés;

QU'elle rappelle aux conducteurs qu'aux abords d'un chantier routier, il est primordial de respecter les limites de vitesse et de redoubler de prudence afin de protéger tous les travailleurs dans les zones de travaux ainsi que tous les usagers de la route;

QU'elle rappelle aux conducteurs que les directives d'un signaleur ont préséance sur la signalisation et qu'elles doivent être respectées, puisqu'elles assurent la sécurité des usagers et des travailleurs dans une zone de chantier;

23 mai 2024

QU'elle souligne l'importance de faire preuve de courtoisie à l'égard des travailleurs routiers, car ceux-ci exercent un métier qui les expose davantage aux risques d'accident, alors même qu'ils œuvrent à assurer la sécurité de tous les Québécois;

QU'elle reconnaisse que la sécurité des travailleurs routiers est une responsabilité partagée;

QU'enfin, l'Assemblée nationale désigne la deuxième semaine du mois de juin comme étant la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité des travailleurs routiers et observe une minute de silence à la mémoire de toutes les victimes blessées ou décédées.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. Benjamin, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Fortin (Pontiac), conjointement avec Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la tenue d'activités agrotouristiques en territoire agricole; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE, pendant la période de travaux intensifs devant se tenir du 28 mai au 7 juin 2024, l'horaire des travaux de l'Assemblée et des commissions soit modifié ainsi :

QUE, le mardi soir, l'Assemblée et les commissions tiennent séance de 19 heures à 21 heures, plutôt que de 19 h 30 à 21 h 30;

23 mai 2024

QUE, le jeudi après-midi et le jeudi soir, l'Assemblée et les commissions tiennent séance de 14 heures à 18 heures et de 19 heures à 21 heures plutôt que de 15 heures à 18 heures et de 19 h 30 à 22 h 30;

QUE la présente motion ait préséance sur toute disposition incompatible du Règlement de l'Assemblée nationale.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 45, Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin principalement de renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports, et afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 57, Loi édictant la Loi visant à protéger les élus et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 56, Loi portant sur la réforme du droit de la famille et instituant le régime d'union parentale;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 62, Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure.

23 mai 2024

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 22 mai 2024, sur la prise en considération du rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants.

Le débat terminé, le rapport est adopté.

Adoption

M. Boulet, ministre du Travail, propose que le projet de loi n° 51, Loi modernisant l'industrie de la construction, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 51 est adopté.

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

M. St-Louis (Joliette) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 208, Loi concernant certaines aliénations relatives à la maison Robert-Jellard, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 208 est adopté.

23 mai 2024

Adoption

M. St-Louis (Joliette) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 208, Loi concernant certaines aliénations relatives à la maison Robert-Jellard, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 208 est adopté.

À 12 h 34, à la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 heures.

Débats de fin de séance

À 13 heures, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) à Mme Roy, ministre de la Famille, portant sur le sujet suivant : « Le rapport dévastateur de la Vérificatrice générale du Québec sur la qualité des services éducatifs à l'enfance ».

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 28 mai 2024, à 13 h 40.

La motion est adoptée.

À 13 h 14, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 28 mai 2024, à 13 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

23 mai 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion d'amendement de Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation :

(Vote n° 286)

POUR - 99

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Prass (PLQ)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Kelley (PLQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Dorismond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Drainville (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
(Orford)	Dubé (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Abitibi-Est)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Dufour (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	(Mille-Îles)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Émond (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fontecilla (QS)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Boulet (CAQ)	Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Cadet (PLQ)	Garceau (PLQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Gendron (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Dubuc)
Carmant (CAQ)	Ghazal (QS)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)
(Portneuf)	(Lac-Saint-Jean)	Nadeau-Dubois (QS)	
Caron (PLQ)	Grondin (CAQ)	Nichols (IND)	
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Paradis (PQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Picard (CAQ)	
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Poulet (CAQ)	
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)	

23 mai 2024

Sur la motion telle qu'amendée de Mme Dufour (Mille-Îles) :

(Vote n° 287)

POUR - 99

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Prass (PLQ)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Kelley (PLQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Dorismond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
(Orford)	Dubé (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Abitibi-Est)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Dufour (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	(Mille-Îles)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Émond (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fontecilla (QS)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Boulet (CAQ)	Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Cadet (PLQ)	Garceau (PLQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Gendron (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Dubuc)
Carmant (CAQ)	Ghazal (QS)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)
(Portneuf)	(Lac-Saint-Jean)	Nadeau-Dubois (QS)	
Caron (PLQ)	Grondin (CAQ)	Nichols (IND)	
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Paradis (PQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Picard (CAQ)	
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Poulet (CAQ)	
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)	

23 mai 2024

Sur la motion de M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation :

(Vote n° 288)

POUR - 97

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Prass (PLQ)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rivest (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dionne (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
	Dorismond (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Drainville (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Dufour (PLQ)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
		Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	(Mille-Îles)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Émond (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (CAQ)	Fortin (PLQ)	Mallette (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
Cadet (PLQ)	Garceau (PLQ)	McGraw (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Gendron (CAQ)	Montigny (CAQ)	(Dubuc)
Carmant (CAQ)	Ghazal (QS)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Nadeau-Dubois (QS)	Zanetti (QS)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Grondin (CAQ)	Nichols (IND)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Paradis (PQ)	
	Guillemette (CAQ)	Picard (CAQ)	
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Poulet (CAQ)	
		Poulin (CAQ)	